

COMMUNE D'ÉPINOY



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mai 2016 à 20 heures 30

Présidence de Monsieur THERON Gilbert

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) : POREZ Sylvie

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire : Me Maryvonne MACCHIA

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

1°/ Approbation du PV de la réunion du 19/04/2016 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 19 avril 2016 est approuvé.

2°/ Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Nord (SDCI) - Extension du SIDEN-SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque :

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du Préfet du Nord portant projet de périmètre du SIDEN-SIAN étendu aux communes de Morbecque et Steenbecque, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet précité.

3°/ Travaux de borduration et trottoirs rue de la Mairie et rue d'Abancourt - acceptation d'une subvention relative à l'Accompagnement des Partenaires pour la Maintenance des Routes Départementales en Milieu Urbain :

Le maire informe l'Assemblée que dans sa séance du 18 avril 2016, la Commission Permanente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais a attribué à la commune une participation d'un montant de 11 995,00 € pour la réalisation des travaux précités. Conformément à l'article 1 de l'arrêté d'attribution, le Conseil Municipal accepte cette subvention.

4°/ Aménagement de sécurité RD 21 - choix de l'Entreprise chargée des travaux :

Suite à la décision de l'Assemblée de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 21 dans la traversée de la commune et suite à la consultation de plusieurs entreprises, le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise T2E de SAINT LAURENT BLANGY pour un montant de 30 178,90 € ht.

5°/ Aménagement de sécurité RD 21 - Demande de subvention au titre du Produit des amendes de Police :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, au titre du Produit des Amendes de Police et arrêté le plan de financement de la manière suivante :

- Montant ht des travaux : 30 178,90 €
- Subvention : 12 071,56 €
- Autofinancement : 18 107,34 €

Il autorise le maire à réaliser les formalités nécessaires au dépôt du dossier.

COMMUNE D'ÉPINOY

6°/ Location salle des fêtes - remboursement d'arrhes :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la salle des fêtes avait été louée les 4/06/2016 et que pour un motif dûment justifié le locataire a été contraint d'annuler cette réservation. Le Conseil Municipal décide le remboursement des arrhes d'un montant de 69,00 €.

7°/ Acquisition matériels divers :

Matériel salle des fêtes :

- Acquisition d'un lave-vaisselle inox sur socle avec adoucisseur et doseur de produit lavage. (montant ht : 2 195,20 €)
- Acquisition d'un réfrigérateur froid ventilé LIEBHERR avec 5 grilles. (montant ht : 786,00 €)
- Acquisition de deux étagères inox (montant ht : 376,00 €)

Cantine scolaire :

- Acquisition de 30 chaises réglables pour compléter le stock existant. (montant ht : 1 869,60 €)

8°/ Questions diverses :

La demande de Me DELEVAQUE concernant l'étude de la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur la commune est reportée.

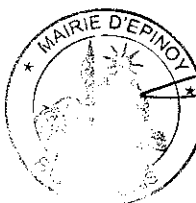
En effet, la loi ALUR prévoit le transfert obligatoire à la communauté de communes de la compétence relative au PLU au 27/03/2017 sauf s'il y a une minorité de blocage. (25% des communes représentant 20% de la population).

Le Conseil Municipal devra prendre une décision entre le 27/12/2016 et le 27/03/2017.

Le transfert effectif de la compétence à l'intercommunalité implique l'élaboration d'un PLU intercommunal unique sur tout le territoire de la communauté de communes.

Pour extrait

EPINOY, le 26 mai 2016



Le MAIRE

Gilbert THERON.